

Martin Ouellet
Député de René Levesque

OBJET : Correspondance de Familles biologiques - Projet de loi 15

Cher Martin,

Je suis profondément désolé, mais au nom des 15 000 parents et des milliers d'autres qui se sont ajoutés dans les derniers jours, je t'interpelle pour t'aviser que nous ne pouvons pas accepter votre motif frivole de « REJETER DE NOTRE DÉMARCHE POUR NON REPRÉSENTATIVITÉ ».

Avant de poursuivre, si ce n'est pas suffisamment clair pour toi, il vaudrait mieux prendre acte des faits et de l'analyse qui sous-tendent cette correspondance, le tout tel qu'il appert d'une publication sur Facebook¹ et dont le texte intégral se trouve aux pages 5 et suivantes de la présente.

Tu seras en accord pour dire que cette loi regarde l'enfant; tu dois admettre que l'enfant a des parents et que l'État n'est pas propriétaire des sujets de droits envers lesquels l'exécutif a plutôt un devoir de donner des services en tout respect de leurs droits garantis; une preuve de ça, dans sa plus simple expression, c'est que toi comme moi ou tout sujet de droit ayant une personnalité juridique, on peut quitter le Québec quand on veut et révoquer notre citoyenneté pis aller vivre notre vie ailleurs. Je n'appartiens pas à la province de Québec et les enfants non plus.

Dans ton travail avec les députés de la commission, tu as refusé d'entendre la voix de 15 000 parents d'enfants qui se sont levés en vertu de leur droit constitutionnel d'agir pour protéger leur droit inaliénable de défendre les intérêts de leur famille et de leurs enfants qui ne sont pas, eux-non-plus, des propriétés de l'État.

Tous ces parents libres avaient des choses à te dire, notamment que le droit de leurs enfants de vivre avec eux, les parents naturels, c'est aussi le plus important droit de tous les enfants de partout dans le monde et depuis toujours; aussi ils voulaient te sensibiliser sur le fait que les Nations Unies voient, comme eux, qu'il y a BEAUCOUP TROP DE PLACEMENTS INUTILES D'ENFANTS, pas juste au Québec mais ailleurs dans le monde, et que les enfants du monde ont dit qu'ils ne veulent pas de ça et c'est aussi à cause de lois comme le projet de loi 15 qu'il y a des placements inutiles dans les pays industrialisés.

Le geste exceptionnel que ces Québécoises et Québécois ont posé dans un esprit de collaboration avec toi, il était légitime, respectueux et par dessus tout, c'est une grande première dans l'histoire du Québec où 12 000 parents ont demandé en quelques heures une intervention en consultation particulière.

Mais au lieu de donner la parole aux parents biologiques, tu as choisi de les ignorer, et ce, pour laisser leur place à des employés de l'État, des proches de la DPJ et à plusieurs autres qui comme la DPJ, t'ont fait des recommandations pour abolir les droits de ces 15 000 parents biologiques qui voulaient se défendre avec raison.

¹ <https://www.facebook.com/lespapas.org/posts/4840024576096790>

Selon mon opinion, ton comportement viole pleinement et entièrement un grand principe de justice fondamentale : SE DÉFENDRE!

Choisir de refuser d'entendre la personne juridique que tu veux déposséder de ses propres droits, c'est clairement bafouer son plein droit de se défendre et ça, c'est une FAUTE MAJEURE DE FAITS ET DE DROIT.

Par ailleurs, vu les circonstances de cette affaire, il y a une **apparence d'abus de pouvoir**, car vous avez manifestement joué à la politique de l'autruche pour mieux supprimer le droit fondamental d'une personne juridique sans qu'elle ne soit capable de s'y opposer devant vos yeux ni de se défendre devant vous. Certains pourrait peut-être appeler ça de la lâcheté ou de la poltronnerie, mais même toi, tu ne peux pas admettre que ce n'est pas de la recherche de vérité ni du respect envers le peuple, parce que le doute est omniprésent.

La vérité est toute simple quand on la comprend bien sur le fond, mais il faut aussi s'ouvrir pour la comprendre.

La primauté parentale, c'était un droit des parents des enfants qui était clairement inscrite dans cette loi à titre de « PREMIER RESPONSABLE DE L'ENFANT », mais « CETTE JUSTE EXPRESSION DE LA PRIMAUTÉ PARENTALE » est maintenant complètement dénaturée, diluée et « COMPLÈTEMENT INOPÉRANTE », car le projet de loi 15 que tu veux faire adopter, à toute vitesse, il a prévu, noir sur blanc, de renverser le Code civil du Québec et le peu qui reste de cette expression dans la LPJ et dans le Code civil.

Quant au code civil, fouille-moi, mais il ne précise pas expressément ce que précisait clairement l'article 2.2 de la loi d'exception.

« CETTE EXPRESSION DE LA PRIMAUTÉ PARENTALE » que « LES PARENTS SONT LES PREMIERS RESPONSABLES » comme le précisait l'article 2.2 que vous avez supprimé le 23 février 2022, tu la trouvera pas à nulle part dans le Code civil du Québec! NON MONSIEUR!

Cette expression-là, **la véritable expression de la primauté parentale, ben, tu l'as tuée, mon cher Martin!**

Dans les faits, tu as voté pour adopter la suppression de l'article 2.2 qui était un droit crucial pour ces 15 000 parents biologiques, pour tous ceux qui ne savent pas encore ce que tu as fait et la suppression de ce droit d'abord dans l'intérêt de leurs enfants, tu l'as supprimé contre leur gré en les ignorant tous et dans leur dos.

Bien plus cowboy, tu as volontairement négligé de te justifier à leur endroit en faisant fi d'une demande qui t'a été adressée par courriel la semaine passée, sans donner un suivi ni une réponse à ces 15 000 parents et grands-parents biologiques inquiets pour leurs enfants.

Savais-tu que certains t'ont élu dans leur circonscription? C'est bien peu de gratitude ça mon ami! Tu peux te présenter aux prochaines élections, mais aujourd'hui, je recommande et je recommanderai encore au début d'octobre prochain à tous les citoyens de René Levesque de pas cocher la case à côté de ton nom.

Parce que « CETTE EXPRESSION DE LA PRIMAUTÉ PARENTALE » que « LES PARENTS SONT LES PREMIERS RESPONSABLES » c'est toi qui l'a supprimé, pas tout seul, je le sais, mais à titre de député d'opposition, tu ne t'es pas opposé et t'as voté pour la faire disparaître de nos lois sans un triste mot, mais en jouant sur ton cellulaire sans lever le petit doigt!

Alors, je, Alain Rioux, porte-parole de Familles biologiques, tiens à te dire que selon nous, Monsieur Martin Ouellet, député de René Levesque, **vous avez bafoué le plus grand Principe de justice fondamental de tous les temps. Le droit de se défendre!**

Je suis aussi d'avis que ton acte peut être vu comme une **CONTRAVENTION À L'ESPRIT DES PRINCIPES DE JUSTICE INTERNATIONAUX** qui visent notamment à ;

- renforcer le contrôle de la constitutionnalité des lois ou de tout projet de loi de l'exécutif de tout gouvernement;
- visant aussi un objectif de prévoir dans les constitutions contemporaines, **le droit des justiciables à se prévaloir d'une exception de constitutionnalité envers une loi ou un projet de loi.**

Le plus outrageux de votre acte législatif en réponse à l'affaire de Granby, que vous prétendez être à la source, c'est que c'est le coupable qui vous mène par le bout du nez!

C'est la DPJ qui est fautive et au nom de l'Assemblée nationale vous n'avez écouté essentiellement que la DPJ et ses proches aux consultations particulières de votre commission parlementaire sur la santé et les services sociaux et la commission Laurent était essentiellement formée avec des DPJ sous une image de transpartisanerie qui n'est qu'un reflet de votre attitude mesquine envers 12 000 parents biologiques. D'ailleurs, ta collègue, Madame Weil, qui est beaucoup plus bavarde que le ministre, elle a siégé durant des années sur les CA avec lesdits fautifs, de la DPJ.

Vous faites bien piètre figure avant les élections 2022 et il n'est pas étonnant que **la confiance de la population du Québec est en perdition.**

Je trouve ça sincèrement déplorable que l'on vous lance des insultes et des menaces dans les médias sociaux, mais peut-être que vous avez fait pour. Vous jouez aux vedettes dans les médias et vous ne recherchez que de la visibilité en retour de votre frileux soutien à la population. Personne n'est jamais puni pour ses fautes et les abus discrétionnaires, bien plus, blindés par une montagne de clauses d'inattaquabilité inconstitutionnelles, vous vous moquez de nous en toute impunité.

Un jour viendra où le Québec devra se doter d'une **constitution moderne** pour y inscrire une stratégie nationale de **lutte contre l'impunité.**

Cher Martin, je suis très déçu de toi et des autres députés de la commission. Et je vois, oh que je le vois trop bien quand je vous regarde en direct, vous avez parfois l'air tellement perdus sur le fond de votre débat stérile, c'est incohérent, pas concordant, approximatif... Vous ne savez pas quoi faire avec et votre loi n'améliorera pas la situation, pourtant vous aviez l'avenir de la famille biologique entre vos mains! Ce que vous avez fait est inacceptable. Point!

Vous pourrez aller vous cacher sous le prétexte de l'intérêt des enfants pour justifier votre moquerie envers leurs parents, cependant, remarque bien ce que je te dis : « ***René Levesque se retourne dans sa tombe!*** » et le Québec se souviendra de cette disgrâce envers ses familles.

Veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées, mais duement accompagnée de l'assurance de notre grande déception,

Alain Rioux, Porte-parole de Familles biologiques
Familles.Biologiques@gmail.com

C.C. Les 124 autres députés de l'Assemblée nationale du Québec

CONTENU INTÉGRAL RENDU PUBLIC SUR FACEBOOK

Je, Alain Rioux, tiens à transmettre un message à Monsieur Martin Ouellet, député de René Levesque, membre de la commission qui étudie le projet de loi 15 déposé par Monsieur Lionel Carmant, député de Taillon.

Vu les circonstances et le fait qu'ils sont directement concernés, je crois approprié que la population et les 15 000 parents et grands-parents qui se sont levés contre ce projet de loi puissent également prendre acte de la teneur de mon message.

Aussi, ce message est indirectement applicable aux 124 autres députés de l'Assemblée nationale du Québec. Une copie de post Facebook leur sera acheminée par courriel.

LES FAITS

Le message qui suivra plus loin est en réaction à un commentaire d'un citoyen de la circonscription de René Levesque.

Ledit citoyen, nous a précisé qu'il a pris contact avec son député, Monsieur Martin Ouellet. Les faits qu'il nous a rapportés se résument ainsi :

Le député de René Levesque et lui auraient eu une longue conversation sur la question du Mémoire de Familles biologiques et des 12 000 demande d'intervention en consultation particulière, légalement déposés dans le cadre du projet de loi 15 par des parents biologiques.

De notre conversation, dit-il, j'ai compris que nos actions ont fait l'objet d'un triage avant le début des consultations particulières et le Mémoire de Familles biologiques a été vu comme n'étant pas représentatif des autres mémoires.

Le chiffre de 1% fut avancé par le député, et selon ce dernier, seulement 1 %, ce n'était pas représentatif des autres mémoires. Alors, notre démarche a été écarté d'emblée.

En bref, il appert que ce serait sur une base de non représentativité des autres mémoires que la commission sur la santé et les services sociaux aurait décidé de nous bloquer.

L'Assemblée nationale a rejeté notre droit d'être entendus et ne tiendrait pas compte du Mémoire de Familles biologiques dans sa nouvelle loi qui met la primauté parentale à la poubelle.

ANALYSE DES FAITS

PREMIÈREMENT, il y a eu un peu plus de 50 mémoires qui ont été publiés sur le site internet de l'Assemblée nationale, dont le nôtre.

Toutefois, de ce nombre de mémoires, il y en a plusieurs qui proviennent de personnes qui se représentaient seul et non pas une position partagée par un important groupe de citoyens. Alors que nous, nous avons tenu un référendum privé.

Dans un tel contexte, peut-on affirmer que plus de 10 000 personnes n'est qu'une infirme minorité de 1 % non représentative des mémoires déposés?

Selon nous, cette affirmation est biaisée en soi, parce qu'elle n'est que relative et sans fondement en terme de nombre absolu.

Même si 50 personnes ont déposé leur propre mémoire, nous sommes 15 000 et nous aurions donc pu déposer 15 000 mémoires, alors nous pourrions bien contredire le député puisque nous sommes 300 fois plus nombreux à avoir demandé d'intervenir dans cette commission en terme de nombre absolu et ce, vu le petit nombre de mémoires individuels.

Si on regarde les mémoires collectifs, par exemple, l'Ordre des psychologues ne représente que 5 000 personnes, là aussi, on peut bien contredire les prétentions de la commission puisque nous sommes aussi importants en nombre qu'eux, et nous sommes tout autant importants puisque nous sommes les parents de ces enfants et premiers responsables visés par le projet de loi 15.

Ceci étant dit, cette question de mathématique est discutable. Il y aura des peut-être que oui et des peut-être que non.

Nous admettons que c'est seulement 12 000 parents et grands-parents biologiques qui ont adressé leur demande, bien que notre souhait initial visait au moins 100 000 appuis.

D'autre part, nous n'avons pas eu la chance de rejoindre toute la population de parents du Québec et évidemment, ni radio-Canada ni TVA ni aucun quotidien corporatif à grand tirage n'ont jamais parlé de nos communiqués de presse et il est évident qu'ils refusent de nous aider, parce qu'ils ont même été assez odieux pour ridiculiser notre démarche.

En somme, ni les députés ni la grande majorité des parents et grands-parents du Québec ne savent toujours rien sur nos motifs et sur le bien-fondé de la cause que nous défendons actuellement (Mais ça pourrait changer!).

Toutefois, une personne sensée peut présumer que si la population entière avait été avisée et correctement renseignée sur notre démarche et nos prétentions et que toute la population aurait eu une petite chance de se prononcer, de participer à un référendum comme celui que nous avons fait, au lieu de 15 000 ce serait plutôt **UN MILLION DE PARENTS ET DE GRANDS-PARENTS BIOLOGIQUES QUI SE SERAIENT LEVÉS, IL Y A QUELQUES JOURS!**

Ce n'est pas le cas! D'accord, nous l'acceptons, ce n'est qu'une hypothèse, si probable puisse-t-elle être, mais soyons honnêtes un instant dans ce dossier qui concerne les familles du Québec, ces 15 000 parents étaient **LES SEULS PARENTS DU QUÉBEC** qui pouvaient être entendus par la commission parlementaire.

De plus, parmi ceux qui ont été avisés de l'existence de notre démarche, leur réponse a été immédiate et majoritairement en faveur de notre démarche, 12 000 courriels en quelques heures.

Chose beaucoup plus difficile à rejeter, nous avons d'excellentes propositions dans notre mémoire et nos propositions sont toutes solidement fondées sur des arguments qui méritaient d'être entendus. Tout au moins, l'Assemblée nationale aurait pu se pencher sur notre mémoire.

Mais pourquoi donc, Martin Ouellet et les autres députés ont-ils rejeté notre mémoire et notre demande d'intervention?

Dans cette affaire d'intérêt public, Martin n'a voulu entendre que les proches de la DPJ et la majorité contre la primauté parentale et contre nous.

Comment un député peut-il avoir un portrait complet sans avoir entendu les arguments des premiers responsables des enfants qui possèdent des motifs solides qui sont défavorables à son projet de loi?

La vérité, c'est que Martin n'aura jamais un portrait complet!

Ce qui n'est pas correct, c'est que Martin n'a pas recherché la vérité, mais que Martin nous a imposé SA vérité avec ses collègues de la commission et probablement que c'était aussi la volonté de son parti politique qui lui aussi a refusé de nous parler.

Mais dans la recherche de la vérité, quand on ne possède pas une connaissance complète d'un problème, on ne peut que poser des hypothèses sur sa solution. Alors le résultat est incertain et complètement imprévisible!

Donc, en refusant d'entendre toute la vérité, on ne peut que se tromper dans la manière de passer une loi.

Est-ce normal de fonctionner comme ça quand un enjeu d'intérêt public a besoin d'une vraie solution? NON! Surtout qu'il ne s'agit pas du prolongement de la 20 ou du troisième lien, mais de l'avenir de la faille biologique.

DANS UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET EN TERME DE JUSTICE : peut-on attaquer une personne sans lui donner la chance de se défendre? La réponse est NON!

Martin a choisi d'attaquer la primauté parentale de plein front!

L'article 2.2 qui définit la primauté parentale a été carrément supprimé de la loi et Martin n'a pas dit un seul mot pour empêcher ça. Martin a fait ça en refusant d'entendre le point de vue et les recommandations de 15 000 personnes qui étaient en désaccord avec cette abolition inutile, notamment parce que la DPJ a gagné 99% de toutes ses demandes de prises en charge d'enfants québécois au cours des 10 dernières années. Martin veut-il que la moyenne au bat du gouvernement monte à 100 % pour « striker » les parents biologiques?

Est-ce normal? NON!

Ensuite, Martin et 124 députés ont refusé de se justifier auprès des parents et des grands-parents qui les avaient sollicités. Ils ont ignoré de répondre à ces 15 000 personnes juridiques.

Est-ce normal? NON!

EST-CE QU'IL Y A DE LA JUSTICE DANS CE COMPORTEMENT DE DÉPUTÉ QUI N'EST PAS CONCORDANT AVEC LES VALEURS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC? La réponse est NON!

Est-ce qu'en vertu de l'aspect moral de ces valeurs comme l'obligation de respect du député envers les citoyens, nos députés peuvent SE PRÉVALOIR IMPUNÉMENT d'un droit de choisir uniquement des personnes ou des groupes d'intérêt de leur choix qui sont en accord avec ce que les députés veulent faire adopter? NON!

Les députés doivent rechercher LA VÉRITÉ!

C'est ça la valeur de l'Assemblée nationale qui guide la job que Martin Ouellet est en train de faire et la vérité c'est aussi que Martin s'est engagé sous serment à respecter cette valeur et ce, s'il veut respecter ceux qui l'ont élu.

Martin a-t-il respecté les valeurs de l'Assemblée nationale en refusant de nous entendre? NON!
Martin s'est rallié aux autres députés, il a choisi la solution facile!

La solution facile convient à Lionel Carmant et François Legault ... et à la DPJ et au gouvernement.
En plus, le choix de Martin est complètement opposé au rôle de surveillance de Martin, celui d'un député d'opposition.

Aujourd'hui, si Martin Ouellet dit aux citoyens de sa circonscription que c'est une question de NON-REPRÉSENTATIVITÉ DE NOTRE MÉMOIRE AVEC D'AUTRES MÉMOIRES qui a guidé son choix de refuser de prendre acte de notre mémoire pour l'aider à faire son travail et qu'il refuse de nous entendre, de nous répondre et de nous parler, bien il est l'heure de lui donner un suivi approprié en lui rappelant quelques principes élémentaires.

ATTENDU les circonstances, je ne perdrai pas mon temps à demander à Martin Ouellet de me m'appeler, car je l'ai fait à plus d'une reprise avec Joël Arseneau, son chef parlementaire qui devait siéger à sa place. J'ai parlé et écrit aux attachés politiques et demandé une rencontre avec ceux qui allaient siéger sur cette commission, mais on ne m'a jamais répondu ni invité à m'exprimer en coulisse.
Je tiens à préciser une anecdote pour rappeler à Martin qui je suis, s'il ne s'en souviendrait pas. J'ai passé une journée entière à Gaspé en compagnie de Martin et son attachée politique quand il était venu discuter d'un dossier avec mon employeur le député de Gaspé.

Je respecte ce jeune homme, toutefois, je sais qu'il ne connaît pas ce dossier autant que moi et que j'aurais pu lui transmettre de précieuses informations. Enfin, si je respecte aussi son choix politique, mais je ne le partage absolument pas.

POUR CES MOTIFS

1. Je déposerai une DEMANDE D'ENQUÊTE sur son comportement et celui des autres députés au moment où ils vont reprendre leurs fonctions de législateurs sur cette commission qui étudiera le reste des articles du projet de loi 15 DANS LES PROCHAINES HEURES;
2. Je tiens à transmettre le message suivant à Monsieur Martin Ouellet, à ses collègues et aux autres députés, mais également aux 15 000 parents et grands-parents qui se sont levés et à la population pour qu'ils en soient les témoins;
3. Avant d'aller directement au message, je tiens à préciser qu'en aucun cas le Mémoire de Familles biologiques est contre la protection de la jeunesse, bien au contraire, nous avons proposé des solutions brillantes qui seraient beaucoup plus efficaces pour protéger nos enfants contre la maltraitance que le projet de loi 15, mais sans mettre un gun sur la tempe des parents biologiques et sans les accuser arbitrairement de tous les maux. Parce que c'est pas nécessairement mieux dans les familles d'accueil!

Pour conclure, nous soulignons que nous défendons nos droits fondamentaux et que nous n'avons rien à cacher dans cette affaire, par conséquent, le contenu de notre message est d'intérêt public.